



Comment obtunier un titre de sejour

Par **amaloui**, le **29/01/2011** à **12:28**

Bonjour,
je suis algerienne et je suis en france depuis aôte 2009 et je vie avec mon copin francais depuis mars2010 on a tout fait (la caf ,le bail , edf) avec mon nom et son nom, et je suis enceinte de 8 mois on a fait la reconnaisanse de l'enfante en septembre 2010 et ont et pascé en avril 2010 j'ai fait la demande de titre de sejour après le pasc de 2 mois il m'on envoier le oqtf on 31/12/2010 valable 1 mois et plus que ca j'ai perdu mon passport mais j'ai fait une attestation consulaire plus declaration perd de passport a la police bien sur..... je suis completement perdu je suis seul et je ne sais pas que je doit fair aider moi svp.....merci

Par **mimi493**, le **29/01/2011** à **13:11**

Il faut, au minimum, 1 an de PACS voire 3 ans (jurisprudence) pour qu'un PACS donne un droit au séjour